



## EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 13 Décembre 2016

L'an deux mille seize, le 13 Décembre à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Yannick NADESAN, Marc HERVE, Philippe LETOURNEL, Philippe BONNIN, Luc MANGELINCK, Jacques BENARD, Joël SIELLER, Joseph ERARD (suppléant M. BOIVENT)

Pouvoir : 1 pouvoir

Etaient absent(e)s ou excusé(e)s : Mesdames Valérie FAUCHEUX, Sandrine ROL (pouvoir à marc Hervé), Messieurs Joseph BOVENT, Nicolas BELLOIR, Jean-Pierre MARTIN, André LEFEUVRE, Jean-Luc BOURGEOUX

Assistaient également : Mesdames Christine PIRON du SMPBC, Anne-Marie AQUILINA de la CEBR, Véronique PERRATON du SMG35, Messieurs Franck-Olivier HENRY d'Eau du Pays de St Malo et Jean-Pierre TROUSLARD du SMG35

Secrétaire de séance : Monsieur Marc HERVE

**Nombre de Membres du Comité présents : 9**

**Nombre de Membres du Comité votants : 10**

Date de la convocation : le 6 Décembre 2016

**ADMINISTRATION GENERALE**

**N°16/12/07 Programme complémentaire n°3**

## Comité Syndical du 13 Décembre 2016

### N°16/12/07 Programme complémentaire n°3

Suite à la demande de financement d'opérations complémentaire de la part d'un SMP, il est nécessaire de la rajouter au programme d'opérations 2016 adopté au comité du 10 mars 2016. Il est demandé au comité de bien vouloir se prononcer sur l'inscription suivante :

SMP	Intitulé de l'opération	Montant de l'opération	Montant complémentaire à inscrire	Observations
SYMEVAL	Usine de Chateaubourg-complément	12 800 000 €	112 112 €	Complément constaté au solde : avenants financiers et révisions

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

1°) **RAJOUTER** au programme d'opérations du budget primitif 2016, le programme complémentaire n°3 composé de l'opération présentée dans le tableau ci-dessus.

2°) **ACTER** que la dépense liée à cette opération, d'un montant total de 112 112 Euros, sera prélevée sur le chapitre 658 «Charges diverses de gestion courantes » du budget 2016

**Les membres du comité adoptent ce rapport à l'unanimité.**

Fait à Rennes, le 13 décembre 2016

Le Président,



Auguste FAUVÉ

